AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1223
FR0010407049-FS0676

19 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TERREÏS

(Euronext Paris)

Par courrier reçus le 19 juillet 2019, la société anonyme Credit Industriel et Commercial[1] (6 avenue de Provence 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 juillet 2019, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société TERREÏS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions TERREÏS détenues par le déclarant à l'offre publique de rachat initiée par la société TERREÏS[2].

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
[2] Cf. notamment D&I 219C1071 du 2 juillet 2019.